

Bruxelles, le 10 Avril 1987

NOTE BIO(87) 92 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 09.04.1987 (G. ANOUIL)

Le Porte-Parole a rendu compte des travaux de la Commission qui s'est réunie à Strasbourg le 8.4. A l'ordre du jour figuraient notamment :

- les aides aux revenus dans le secteur agricole : il s'agit de 3 propositions de règlement concernant un régime communautaire d'aide aux revenus agricoles, un régime d'encadrement des aides nationales aux revenus agricoles et enfin un régime communautaire d'encouragement à la cessation de l'activité agricole (en clair un régime de pré-retraite); la Commission a délibéré de ces problèmes et reprendra ce dossier lors de sa réunion du 14 avril.

- Un système de coopération communautaire en matière de protection civile : il s'agit d'une communication assortie d'un projet de résolution du Conseil et des représentants des gouvernements réunis au sein du Conseil, afin de coordonner les moyens d'intervention des Etats membres en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine (à l'exclusion des accidents nucléaires, chimiques, de pollution marine et des eaux douces, du terrorisme - qui font l'objet d'autres procédures).

Ce système prévoit notamment un réseau permanent de correspondants protection civile, une information et une sensibilisation du public, la formation d'équipes de secours en cas d'accident, etc. Il s'agit d'un cas particulièrement intéressant de la mise en oeuvre de "l'Europe des Citoyens".

- La situation budgétaire communautaire en 1987 : La Commission a fait le point sur ce problème préoccupant et il est convenu que le Président Delors adressera incessamment (sans doute lundi 13.4) une lettre aux chefs d'Etat et de gouvernement attirant leur attention sur la nécessité d'une décision en la matière.

Matériel distribué :

Mémo 42 - Visite Natali au Ghana  
IP 148 - Ouverture d'une procédure anti-dumping à l'égard des semi-conducteurs en provenance du Japon  
IP 149 - Aides d'urgence en faveur du Cameroun, du Mozambique, de la Côte d'Ivoire et de l'Ouganda  
IP 150 - Infractions aux directives communautaires "marchés publics" aux Pays-Bas  
IP 151 - Transport aérien : ALITALIA, LUFTHANSA et OLYMPIC AIRWAYS sont d'accord de se conformer aux règles de concurrence communautaires

Amitiés,  
G. ANOUIL